

HONORAIRES de TRANSACTION TTC inclus dans le prix de vente (à la charge de l'acquéreur, hors frais de notaire) En cas de délégation, les honoraires mentionnés sont ceux de l'agence qui détient le mandat initial.		
Prix de vente ≤ à 60 000 €	4 000 €	Montant forfaitaire
Prix de vente compris entre 60 001€ à 110 000 €	7 % TTC	du prix de vente
Prix de vente compris entre 110 001 € à 360 000 €	6 % TTC	du prix de vente
Prix de vente compris entre 360 001 € à 500 000 €	5 % TTC	du prix de vente
Prix de vente de 500 001 € et plus	4 % TTC	du prix de vente
Estimation vénale et/ou locative (ECM)	144 € TTC	120 € HT (taux en vigueur 20 %)
HONORAIRES de LOCATION TTC* (à la charge du bailleur et du locataire)		
Entremise et négociation = publicité (charge exclusive bailleur)	100 €	TTC
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail soumis à la loi de 89* Etat des lieux d'entrée (charges bailleur et locataire)	Année et meublés	Dans la limite de 8 €/m ² } = 11 € m ² Dans la limite de 3 €/m ² }
Rédaction de bail sans négociation*		260 € TTC
Etablissement de l'état des lieux d'entrée sans négociation * du studio au T3 * du T4 au T6 * Au delà et maison - vacation		155 € TTC 240 € TTC 310 € TTC 50 € TTC
HONORAIRES de GESTION TTC (à la charge du bailleur)		
Honoraires de gestion pour la location (année/meublés/commercial)	10.10 % HT	12.12 % TTC
BAREMES SYNDIC		
Par lots principaux	160 € HT	192 € TTC
Forfait minimum Pour une copropriété < à 10 lots principaux	1400 ,00 € HT	1680 € TTC
Locations de locaux commerciaux - Professionnels ou industriels		
- Honoraires de négociation A la charge du preneur ou du bailleur pour moitié chacun - Rédaction sans négociation - Etat des lieux sans négociation - Vacation	13,50 % HT	16,20 % TTC 460 € TTC 460 € TTC 50 € TTC
Location saisonnière (charge exclusive locataire) Taxe de séjour en sus Honoraires de négociation à la charge du preneur Forfait minimum de 54€ pour une location d'une semaine Honoraires de gestion (charge exclusive bailleur) Frais de dossier (locataire) R.O.	15 % HT 8.60 % HT 4.16 % HT	18 % TTC 10.32 % TTC 13 € 5 % TTC

Tarifs modifié 19/04/2017 hors zones tendues « AIR et SOLEIL » par Décret n°2014-890 du 1er août 2014 mise en application le 15 septembre 2015
LOI ALUR du 24/03/2014 Décret 2014-890

BAREME des HONORAIRES

Nous sommes à votre disposition pour toute demande spécifique